

## **Intervention sur le développement durable**

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL du 11 avril 2008**

Intervention de Michèle Fritsch

Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Les débats à propos des actions à poursuivre en faveur du développement durable prennent de plus en plus d'importance dans notre pays.

Toutefois nous avons encore beaucoup à faire en matière d'économie d'énergie, de construction de bâtiments à énergie positive, d'éclairage public. Christian Fischer avait formulé des propositions relatives au tri sélectif pour limiter les nuisances dues aux déchets. L'assemblée départementale pourrait transformer l'aide octroyée pour la mise en place du tri sélectif en subvention pour soutenir les efforts des communes dans leur opération de communication et de dynamisation envers les populations et parallèlement apporter appui et aides aux communes ou groupements de communes dans l'implantation et la réalisation de déchetteries qui font fortement défaut.

Toutefois, je tiens à rappeler que le développement durable ne peut pas se résumer au seul versant environnemental. Pour que nos actions dans ce domaine ne soient pas qu'un saupoudrage, mais qu'elles présentent une réelle cohérence, nous ne pourrons pas faire l'économie d'une réflexion liant les trois piliers : écologique, social et économique. Aussi, un des fils directeurs de cette politique devrait intégrer la résorption des inégalités socio spatiales de développement dans notre département. Or depuis 5 ans, plusieurs entreprises et des milliers d'emplois ont été délocalisés.

Ainsi, la démarche de développement durable devrait amener notre assemblée à réfléchir et travailler sur des questions liées à la proximité entre l'emploi et le domicile. Nous le savons tous, le manque de logements sociaux oblige de nombreux salariés altoséquanais à se loger en dehors du département et à connaître d'importants temps de transport. Permettre de diminuer ces transports intra régionaux fait aussi partie de notre responsabilité politique en matière de développement durable. Notre condition d'être humain nous condamne à nous préoccuper de notre environnement, en cela nous ne pouvons pas nous défaire des termes de la soutenabilité de la Conférence fondatrice de Rio. Ce n'est concevable qu'en ne perdant pas de vue des principes de justice sociale et d'équité des territoires. Nos choix notamment en matière de services publics du logement, des transports, de l'énergie de l'éducation déterminent aujourd'hui notre capacité à agir dans le cadre du développement durable.